



Le point de vue d'une ergonome

Corinne Gaudart



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/pistes/3750>

DOI : [10.4000/pistes.3750](https://doi.org/10.4000/pistes.3750)

ISSN : 1481-9384

Éditeur

Les Amis de PISTES

Édition imprimée

Date de publication : 1 mai 2001

Référence électronique

Corinne Gaudart, « Le point de vue d'une ergonome », *Perspectives interdisciplinaires sur le travail et la santé* [En ligne], 3-1 | 2001, mis en ligne le 01 mai 2001, consulté le 20 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/pistes/3750> ; DOI : [10.4000/pistes.3750](https://doi.org/10.4000/pistes.3750)

Ce document a été généré automatiquement le 20 avril 2019.



Pistes est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Le point de vue d'une ergonome

Corinne Gaudart

1. Un processus d'exclusion qui ne passe pas toujours par « l'épreuve » du travail

- 1 Le tableau que dresse le texte pointe deux modèles possibles d'exclusion des travailleurs vieillissants. Le premier montre comment certaines formes d'exigences du travail (demande de polyvalence, horaires de travail atypiques, fortes contraintes temporelles), du fait de leurs conséquences sur la santé, écartent de manière plus ou moins explicite les opérateurs vieillissants de certaines situations de travail. Mais le texte met également en évidence qu'il existe aussi un processus d'exclusion a priori du personnel vieillissant, sans passer par l'épreuve du travail. Dans une période où la population active vieillit, les salariés vieillissants sont invités à avancer leur départ à la retraite. C'est par ailleurs une période qui favorise l'émergence de représentations négatives à l'encontre de ces salariés : leur manque de motivation, la diminution de leurs capacités d'adaptation deviennent alors les représentations dominantes des décideurs ; elles remplacent celles mettant en avant la « sagesse » et l'expérience. Aussi, l'émergence des nouvelles technologies, l'automatisation des process de travail deviennent d'emblée des motifs d'exclusion pour la tranche vieillissante de la population active. Il ne s'agit pas de dire que cette dernière forme d'exclusion est moins « juste » que la première, mais on doit constater qu'elle supprime toute possibilité aux opérateurs vieillissants de montrer que l'expérience qu'ils ont construite tout au long de leur parcours professionnel reste utile à l'entreprise et permet de compenser certaines difficultés qu'ils éprouveraient par ailleurs.

2. Un manque d'études montrant un vieillissement au travail « réussi »

- 2 Le constat qui précède m'amène à en faire un deuxième : nous manquons d'études rapportant des situations où le vieillissement n'est pas considéré comme un handicap, mais où il serait perçu comme un processus de construction des compétences et de la santé, et non pas comme un processus de dégradation : c'est ce que Catherine Teiger¹ nomme le vieillissement dans le travail, en l'opposant au vieillissement par et par rapport au travail. Il me semble que de telles études pourraient non seulement nous orienter dans nos réflexions sur les transformations du travail qu'il serait utile d'engager pour prendre en compte la diversité de la population, mais aussi renforcer le point de vue que nous défendons sur les liens vieillissement / travail. Or, les ergonomes, du fait même qu'ils sont appelés dans les entreprises parce qu'il y a « problème », n'ont que très rarement l'occasion d'observer ce type de situation. Ceci renforce à mon sens la nécessité d'une approche pluridisciplinaire sur la question.

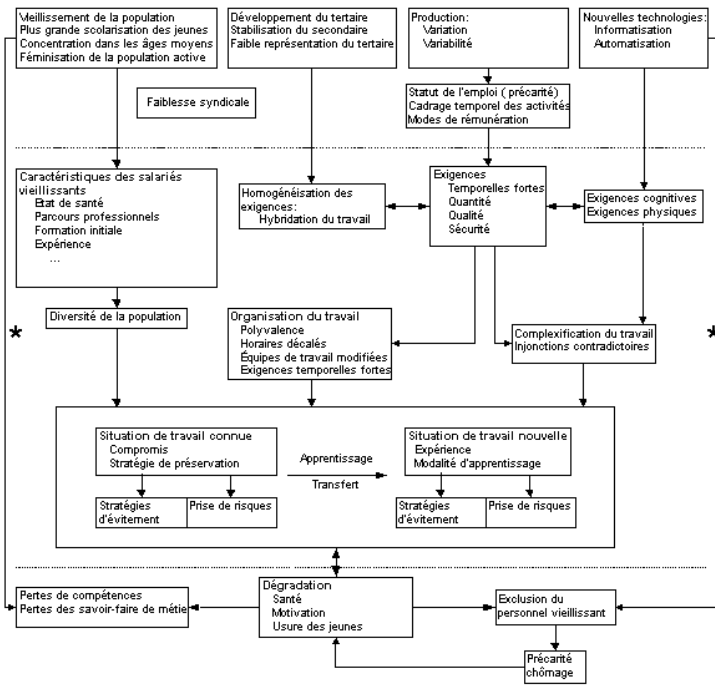
3. Une nécessité de mieux définir la nature de l'expérience des opérateurs vieillissants

- 3 Dans cette perspective, la définition de la nature de l'expérience des opérateurs vieillissants et de ses modes de construction apparaît comme un objet scientifique et social pertinent. Elle permettrait par ailleurs de faire une distinction entre l'expérience des plus âgés et celle des plus jeunes, ce qui pourrait également repositionner le débat sur les rapports intergénérationnels évoqués dans le texte.

4. Un relais syndical souvent absent

- 4 Mes propres expériences de terrain m'amènent à faire une remarque identique à celle contenue dans le texte, à savoir l'existence d'une faiblesse syndicale par rapport à la détérioration des conditions de travail des salariés. Plus précisément, sur la question de l'âge, les préoccupations syndicales appartiennent plus au registre de l'âge de départ à la retraite que des conditions de travail des opérateurs vieillissants. Il ne s'agit pas de remettre en cause la légitimité de cette préoccupation, mais il arrive parfois que pour un syndicat, cautionner une étude ergonomique portant sur les conditions de maintien en emploi des opérateurs vieillissants sans dégradation de leur santé, c'est accepter implicitement, vis-à-vis de la direction, un recul de l'âge de départ à la retraite. Cela devrait-il conduire les ergonomes à se positionner non plus seulement sur des questions de travail, mais aussi d'emploi ? Cela reste une question à débattre.
- 5 Le schéma qui suit ce texte correspond à la synthèse que l'auteure a faite du texte « Vieillissement, organisation du travail et santé ».

Figure 1. Synthèse du texte « Vieillesse, organisation du travail et santé »



* Processus d'exclusion basé sur des préjugés qui se manifeste au-delà du travail

NOTES

1. Teiger, C. (1989) Le vieillissement différentiel dans et par le travail, un vieux problème dans un contexte récent. *Le Travail Humain*, 52, 1, 21 - 56

AUTEUR

CORINNE GAUDART

CRÉAPT-CÉE (Centre de Recherches et d'Études sur l'Âge et les Populations au Travail- Centre d'Études de l'Emploi) 29, Promenade Michel Simon, 93 166 Noisy-Le-Grand CEDEX, France